

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation 03 avril 2026

Date de publication 13 avril 2026

Domaine d'intervention : 5-1 Election exécutif
--

Objet de la Délibération : Election du Président
--

N°3335

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3335-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures.

La présidence de la séance est assurée par M. Pascal POISSON, doyen d'âge de l'assemblée, conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

M. Christophe MONCUY et M. Philippe CHEVRIOT sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-8, L5211-2, L5211-6 et L5211-9,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection du Président de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président de séance, doyen d'âge de l'assemblée, a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
DHUICQ Etienne	39

M. Etienne DHUICQ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le doyen d'âge de l'assemblée
Pascal POISSON



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Séance du 09 avril 2026

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Date de la convocation
03 avril 2026

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludvine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-2 Fonctionnement des
assemblées

Objet de la Délibération :
Détermination du nombre de
Vice-présidents

N°3336

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer le nombre de Vice-présidents, dans la limite de 20% de l'effectif total, soit 8 Vice-présidents au maximum,

CONSIDERANT que cette proportion peut être étendu à 30%, à la majorité des deux tiers des délégués communautaires,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territorial et de l'article 10 des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, le Président et les Vice-présidents composent le bureau de la CCBC,

CONSIDERANT que dans une logique d'efficacité, il est proposé de conserver un bureau composé du Président et de 6 Vice-présidents, comme c'est le cas depuis la création de la CCBC,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE de fixer le nombre de Vice-présidents à six.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

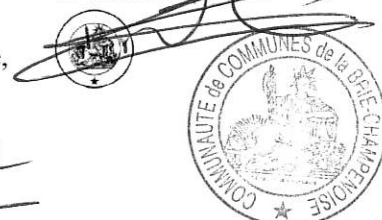
051-245100888-20260413-20260413DEL3336-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026
Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 1^{er} Vice-président

N°3337

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3337-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

M. Christophe MONCUY et M. Philippe CHEVRIOT sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3336 du 09 avril 2026, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du premier Vice-Président, délégué à l'environnement, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Patrick VIÉ déclare être candidat,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 41

Majorité absolue : 21

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
VIÉ Patrick	41

M. Patrick VIÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Vice-président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 2^{ème} Vice-président

N°3338

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur


051-245100888-20260413-20260413DEL3338-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

M. Christophe MONCUY et M. Philippe CHEVRIOT sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3336 du 09 avril 2026, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du deuxième Vice-Président, délégué au développement économique, au tourisme et à l'aménagement du territoire, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Philippe MARCY déclare être candidat,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

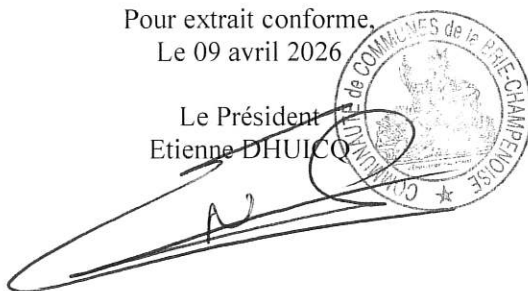
Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
MARCY Philippe	38

M. Philippe MARCY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,

Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 3^{ème} Vice-président

N°3339

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3339-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

M. Christophe MONCUY et M. Philippe CHEVRIOT sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3336 du 09 avril 2026, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du troisième Vice-Président, délégué à l'eau, à l'assainissement et à la voirie, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Juan GARCIA déclare être candidat,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
GARCIA Juan	39

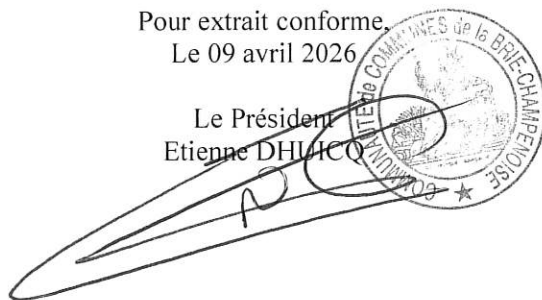
M. Romain GIRARDIN, qui ne s'est pas déclaré candidat, obtient 1 suffrage.

M. Juan GARCIA ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,

Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 4^{ème} Vice-président

N°3340

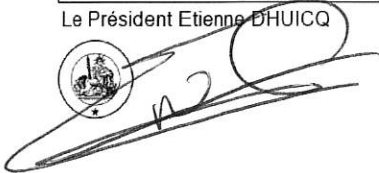
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3340-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

M. Christophe MONCUY et M. Philippe CHEVRIOT sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3336 du 09 avril 2026, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du quatrième Vice-Président, délégué aux affaires scolaires et à l'enfance, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Luc BROCARD déclare être candidat,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
BROCARD Jean-Luc	36

M. Pascal POISSON, qui ne s'est pas déclaré candidat, obtient 1 suffrage.

M. Jean-Luc BROCARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme

Le 09 avril 2026

Le Président

Etienne DHUICO

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICO'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE DE LA COMMUNE de la BRIECAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem featuring a figure on horseback. The stamp is partially obscured by the signature.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 5^{ème} Vice-président

N°3341

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3341-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

M. Christophe MONCUY et M. Philippe CHEVRIOT sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3336 du 09 avril 2026, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du cinquième Vice-Président, délégué à la culture, au sport et à la jeunesse, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. René CONDETTE déclare être candidat,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 36
Majorité absolue : 19

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
CONDETTE René	32

M. Philippe CHEVRIOT, qui ne s'est pas déclaré candidat, obtient 2 suffrages.
M. Valentin HENRY, qui ne s'est pas déclaré candidat, obtient 1 suffrage.
M. Pascal POISSON, qui ne s'est pas déclaré candidat, obtient 1 suffrage.

M. René CONDETTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICO

The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE de la BRIÈCHAMPSNOISE' around the perimeter and a central emblem. The signature is written over the seal and extends to the left.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	41

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 6^{ème} Vice-président

N°3342

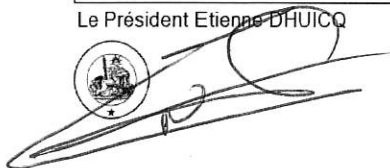
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3342-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

M. Christophe MONCUY et M. Philippe CHEVRIOT sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3336 du 09 avril 2026, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du sixième Vice-Président, délégué aux bâtiments et aux équipements, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Colette PASQUET déclare être candidate,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 2

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
PASQUET Colette	26

M. Romain GIRARDIN, qui ne s'est pas déclaré candidat, obtient 3 suffrages.

M. Joël COURTEAUX, qui ne s'est pas déclaré candidat, obtient 2 suffrages.

M. Pascal POISSON, qui ne s'est pas déclaré candidat, obtient 1 suffrage.

Mme Colette PASQUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 6^{ème} Vice-présidente et est immédiatement installée.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne DHUICQ', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE de BRIEC-CHAMPENOISE' around the perimeter and a small star in the center.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-4 Délégation de fonctions

Objet de la Délibération :
Délégations au Bureau et au
Président

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3343

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3343-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : M. Pascal POISSON, excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-10,

VU la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur

CONSIDERANT la possibilité pour l'assemblée délibérante des établissements publics de coopération intercommunale de déléguer au Président et/ou au Bureau une partie de ses attributions, à l'exception des 7 points visés à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de confier au Président et au Bureau certaines attributions du Conseil communautaire pour des raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion intercommunale,

CONSIDERANT que le Président doit rendre compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation, à chaque réunion de l'organe délibérant,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de déléguer au Bureau les attributions suivantes :

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation est accordée dans la limite du montant d'emprunt inscrit et voté au budget de chaque année.
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics de fournitures et services, et sous réserve de la délégation accordée au Président. Le montant limite de la délégation évoluera en fonction de l'évolution du seuil, le cas échéant.
3. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
4. Souscrire des lignes de trésorerie, dans la limite de 500 000 € cumulé.

DECIDE de déléguer au Président les attributions suivantes :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés intercommunales.
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 40 000 € HT.
3. D'accepter les indemnités de sinistre.
4. De créer, modifier, ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.
5. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
6. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
8. De défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines faisant partie des statuts de la CCBC, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
9. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux, lorsque le montant des dommages est inférieur à la franchise de l'assurance.
10. De réaliser les tirages et les remboursements des lignes de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat de crédit court terme, et dans la limite de la délégation accordée au Bureau (500 000 €).
11. D'autoriser, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
12. De payer les cotisations et les contributions aux organismes extérieurs auxquels la Communauté de Communes adhère (syndicats, associations, etc...), dès lors que le Conseil Communautaire a approuvé cette adhésion.
13. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions :
 - Dans les domaines de compétences prévus par les statuts de la CCBC, pour les subventions de fonctionnement,
 - Pour les investissements prévus au budget et/ou approuvés par le Conseil communautaire, dans le cas de subventions d'investissement.
14. De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux, à condition que le projet soit inscrit au budget et/ou ait été approuvé par le Conseil communautaire.
15. D'admettre en non-valeur les titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 € au maximum.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-4 Délégation de fonctions

Objet de la Délibération :
Indemnités de fonction du
Président et des Vice-présidents

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3344

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

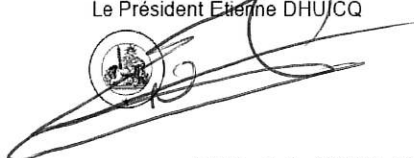
051-245100888-20260413-20260413DEL3344-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

VU les articles L5211-12 et R5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonction des élus,

CONSIDERANT que les présidents des communautés de communes perçoivent une indemnité de fonction dont le montant est déterminé par décret en Conseil d'Etat, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le montant des indemnités des Vice-présidents en votant un taux applicable à une valeur maximale, fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, en fonction de la population totale,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise compte au 1^{er} janvier 2026 une population totale de 7 622 habitants,

CONSIDERANT que les valeurs mensuelles maximales actuelles applicables à la CCBC s'élèvent à :

- 1 695,59 € brut pour le Président
- 678,24 € brut pour chaque Vice-président,

CONSIDERANT que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents ne doit pas être dépassé,

CONSIDERANT que les indemnités de fonction des élus doivent faire l'objet d'un tableau récapitulatif, annexé à la présente délibération,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONFIRME que le Président percevra l'indemnité de fonction dont le montant est déterminé par décret en Conseil d'Etat, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une indemnité annuelle brute égale à 20 347,08 €, et une indemnité mensuelle brute égale à 1 695,59 €.

DECIDE que l'indemnité de fonction de chacun des Vice-présidents est fixée à 100 % du montant de référence, soit une indemnité annuelle brute égale à 8 138,88 €, et une indemnité mensuelle brute égale à 678,24 €.

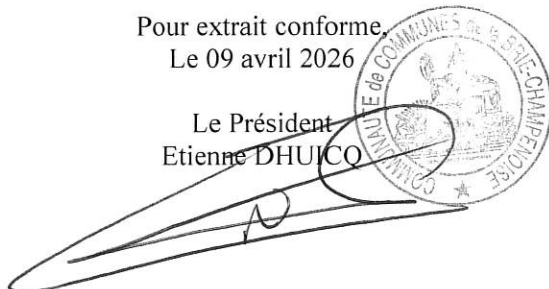
DECIDE de procéder automatiquement à la revalorisation des indemnités de fonction des élus en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DECIDE que les indemnités de fonction seront appliquées à compter du 10 avril 2026.

PRECISE que les crédits sont inscrits au compte 6531 du budget général.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICO

The image shows the official seal of the Communauté de Communes de la Sarre-Champenoise, which is circular and contains a central emblem. Overlaid on the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Annexé à la délibération n°3344, en date du 09 avril 2026

Population totale : 7 622 habitants au 1^{er} janvier 2026

Enveloppe indemnitaire globale selon montants plafonds en vigueur :

Nombre de Vice-présidents en exercice : 6

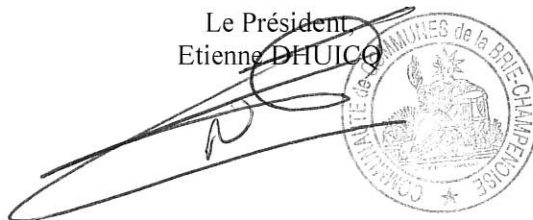
	Plafond mensuel	Plafond annuel
Président	1 695,59 €	20 347,08 €
Vice-présidents (plafond x nombre en exercice)	4 069,44 €	48 833,28 €
Enveloppe maximale	5 765,03 €	69 180,36 €

Indemnités annuelles versées dans la collectivité

	Plafond mensuel de référence	Taux votés	Indemnités mensuelles votées	Soit indemnités annuelles
Président	1 695,59 €	100%	1 695,59 €	20 347,08 €
1 ^{er} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
2 ^{ème} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
3 ^{ème} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
4 ^{ème} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
5 ^{ème} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
6 ^{ème} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
Montant global des indemnités versées			5 765,03 €	69 180,36 €

Fait à Montmirail, le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-2 Fonctionnement des
assemblées

Objet de la Délibération :
Définition des modalités
d'élection à la commission
d'appel d'offres

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

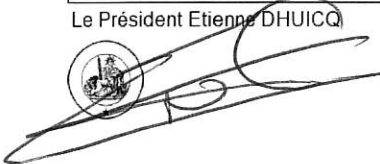
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413-DE-3345-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L1414-2 et L1411-5 du CGCT du Code Général des Collectivités territoriales, prévoyant la composition de la Commission d'appel d'offres,

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit être composée comme suit :

- Le président de la CCBC, ou son représentant, président de droit.
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus par le conseil communautaire en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT que le scrutin est un scrutin de liste,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'appel d'offres

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE qu'il sera procédé à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, à la prochaine séance du Conseil communautaire.

DECIDE de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission d'appel d'offres comme suit :

- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) et au maximum le nombre exact de sièges à pourvoir.
- Les listes devront préciser les noms des titulaires et des suppléants.
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de la CCBC jusqu'à l'ouverture de la prochaine séance du conseil communautaire, soit le 23 avril 2026.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-2 Fonctionnement des
assemblées

Objet de la Délibération :
Création d'une commission
MAPA

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3346
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3346-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et le Code de la commande publique,

VU la délibération n°3343 du 09 avril 2026 attribuant des délégations au Président et au Bureau, en matière de passation des marchés publics, dans la limite des seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics de fournitures et services,

CONSIDERANT que les marchés de travaux qui sont passés sous la forme d'une procédure adaptée, ne sont pas attribués par la commission d'appel d'offres, mais relèvent soit des délégations attribuées au Président et au Bureau, soit du Conseil communautaire,

CONSIDERANT l'intérêt de réunir une commission chargée de donner un avis préalable sur l'analyse et le classement des offres, ainsi que sur l'attribution des marchés à procédure adaptée, lorsque leur montant est supérieur au montant de la délégation attribuée au bureau communautaire, en matière de passation des marchés publics,

CONSIDERANT que le rôle de cette commission MAPA sera de donner un avis et d'éclairer le choix de l'assemblée délibérante, en étudiant l'analyse des offres et en proposant un classement,

CONSIDERANT l'intérêt que cette commission soit composée des mêmes membres que la commission d'appel d'offres, pour permettre aux élus concernés d'avoir une vision globale des marchés importants passés par la collectivité,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de créer une commission MAPA, chargée de donner un avis préalable à la décision du conseil communautaire, pour l'attribution des marchés à procédure adaptée, dont le montant est supérieur au montant de la délégation attribué au Bureau en matière de passation des marchés publics.

DECIDE que la commission MAPA est composée de droit des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, et qu'elle est présidée par le Président de la CCBC.

PRECISE que les membres de la commission MAPA seront ceux élus pour la commission d'appel d'offres, à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-2 Fonctionnement des
assemblées

Objet de la Délibération :
Création des commissions
communautaires thématiques

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3347
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3347-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.2121-21, L.2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'utilité de créer des commissions communautaires thématiques, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire et de rendre un avis consultatif,

CONSIDERANT l'importance d'ouvrir ces commissions de travail aux conseillers municipaux, comme le permet l'article L.5211-1 du CGCT susvisé, afin de garder une proximité avec l'ensemble du territoire,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de créer les commissions communautaires suivantes :

- Commission des finances
- Commission environnement
- Commission développement économique, tourisme, et aménagement du territoire
- Commission eau, assainissement et voirie
- Commission affaires scolaires et enfance
- Commission culture, sport et jeunesse
- Commission bâtiments et équipements

PRECISE que ces commissions sont composées de la manière suivante :

- Un délégué par commission et par commune, proposé par chaque Commune membre au sein de son conseil municipal (adjoint ou conseiller), à l'exception de la Commune de Montmirail qui dispose de 5 délégués par commission.
- Le Maire de chaque commune est membre de droit de toutes les commissions, avec voix consultative, et voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de sa commune.

PRECISE que chaque commission sera présidée par le Vice-président délégué correspondant, et que la commission des finances sera présidée par le Président de la CCBC.

DEMANDE aux conseils municipaux des communes membres de désigner leurs représentants dans les commissions communautaires.

AUTORISE le Président à fixer la composition des commissions communautaires, par arrêté, en prenant acte des désignations faites par les Communes membres.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICQ', written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la PRIE-CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem featuring a figure on horseback. A small star is visible at the bottom right of the seal.

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC au
Pôle d'équilibre Territorial du
Pays de Brie et Champagne

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludvine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3348
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
051-245100888-20260413-20260413DEL3348-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 13/04/2026
Publication : 13/04/2026
Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Pôle d'équilibre Territorial (PETR) du Pays de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 6 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au PETR du Pays de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Juan GARCIA
M. Patrick VIÉ
M. Philippe MARCY
M. Romain GIRARDIN
M. René-Paul SAVARY

Représentants suppléants :

M. René CONDETTE
Mme Colette PASQUET
M. Philippe LEFEVRE

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants, représentants de la CCBC au PETR du Pays de Brie et Champagne :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Juan GARCIA
M. Patrick VIÉ
M. Philippe MARCY
M. Romain GIRARDIN
M. René-Paul SAVARY

Représentants suppléants :

M. René CONDETTE
Mme Colette PASQUET
M. Philippe LEFEVRE

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICQ', written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BRIE-CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a windmill and a church spire. There are also two small stars on either side of the emblem.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervanay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC
au Comité de programmation
LEADER

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3349
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3349-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Comité de programmation LEADER, en respectant la parité,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

- Représentants titulaires : M. Philippe MARCY et Mme Valérie JACQUINOT
- Représentant suppléant : M. René-Paul SAVARY et Mme Colette PASQUET

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,



NOMME les délégués communautaires suivants, représentants de la CCBC au Comité de programmation LEADER :

- Représentants titulaires : M. Philippe MARCY et Mme Valérie JACQUINOT
- Représentant suppléant : M. René-Paul SAVARY et Mme Colette PASQUET

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUJICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC
au SYVALOM

N°3350

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

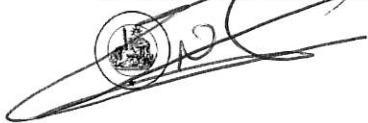
051-245100888-20260413-20260413DEL3350-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne (SYVALOM),

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au SYVALOM,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

- Représentant titulaire : M. Patrick VIÉ
- Représentant suppléant : M. Joël COURTEAUX

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants, représentants de la CCBC au SYVALOM :

- Représentant titulaire : M. Patrick VIÉ
- Représentant suppléant : M. Joël COURTEAUX

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ

The seal is circular with a double border. The outer ring contains the text "COMMUNAUTÉ DES COMMUNES de la BÉCHELONNAISE" at the top and "COMMUNES" at the bottom, separated by a star on the right. The center of the seal features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross, with a sun above.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC
à l'Office de Tourisme de
Montmirail et sa Région

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3351
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3351-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de l'Office de Tourisme de Montmirail et sa Région (OTMR),

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 5 représentants de la Collectivité au Conseil d'Administration de l'OTMR,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

- M. Philippe MARCY
- M. René CONDETTE
- M. Guillaume COSTELET
- Mme Amélie LEBON
- Mme Céline DAUTEUIL

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

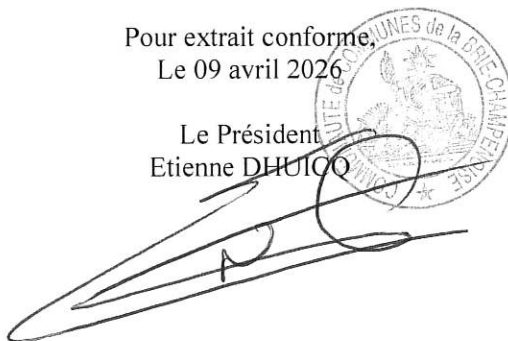
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants, représentants de la CCBC au Conseil d'Administration de l'OTMR :

- M. Philippe MARCY
- M. René CONDETTE
- M. Guillaume COSTELET
- Mme Amélie LEBON
- Mme Céline DAUTEUIL.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICO

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICO', written over a circular official seal. The seal is partially obscured by the signature. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la CRIE CHAMPAGNE' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a sun and trees.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC au
Syndicat du bassin versant du
Petit Morin amont

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

N°3352

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

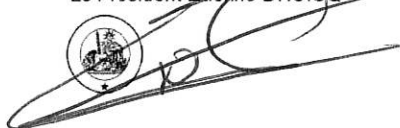
051-245100888-20260413-20260413DEL3352-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 11 représentants titulaires et 6 suppléants au Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Patrick VIE
M. Guillaume COSTELET
M. Juan GARCIA
M. Valentin HENRY
M. Didier ROCHE
M. Philippe MARCY
M. Pierre-Emmanuel BEGNY
M. Philippe LEFEVRE
M. Romain GIRARDIN
M. Philippe CHEVRIOT

Représentants suppléants :

Mme Valérie JACQUINOT
M. René CONDETTE
M. Joël COURTEAUX
M. Didier CARELLE
Mme Anne MORTIER

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants, représentants de la CCBC au Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont.

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Patrick VIE
M. Guillaume COSTELET
M. Juan GARCIA
M. Valentin HENRY
M. Didier ROCHE
M. Philippe MARCY
M. Pierre-Emmanuel BEGNY
M. Philippe LEFEVRE
M. Romain GIRARDIN
M. Philippe CHEVRIOT

Représentants suppléants :

Mme Valérie JACQUINOT
M. René CONDETTE
M. Joël COURTEAUX
M. Didier CARELLE
Mme Anne MORTIER

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC au
Syndicat mixte pour
l'aménagement et la gestion des
eaux des Deux Morin

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludvine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3353

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3353-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux (SMAGE) des Deux Morin,

CONSIDERANT que le SMAGE des Deux Morin exerce :

- La compétence mise en œuvre du SAGE des Deux Morin, sur le bassin versant du Grand et du Petit Morin,
- La compétence GEMAPI, sur le bassin versant du Grand Morin,

CONSIDERANT que le SMAGE des Deux Morin est organisé en deux collèges, pour l'exercice de ses compétences,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 4 représentants titulaires et 4 suppléants au SMAGE, formant des binômes, au titre du collège SAGE,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer parmi ces 4 binômes titulaire/suppléant, 2 binômes titulaire/suppléant, au titre du collège GEMAPI

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

Collège SAGE :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Patrick VIÉ
M. Juan GARCIA
M. Guillaume COSTELET

Représentants suppléants :

Mme Colette PASQUET
M. Guillaume PICARD
M. Valentin HENRY
M. Philippe LEFEVRE

Collège GEMAPI :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Juan GARCIA

Représentants suppléants :

Mme Colette PASQUET
M. Valentin HENRY

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants, représentants de la CCBC au SMAGE des Deux Morin :

Collège SAGE :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Patrick VIÉ
M. Juan GARCIA
M. Guillaume COSTELET

Représentants suppléants :

Mme Colette PASQUET
M. Guillaume PICARD
M. Valentin HENRY
M. Philippe LEFEVRE

Collège GEMAPI :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Juan GARCIA

Représentants suppléants :

Mme Colette PASQUET
M. Valentin HENRY

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICQ'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA SEINE' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a river and trees. A small star is visible at the bottom of the seal.

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC au
Syndicat mixte Marne et Surmelin

N°3354

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

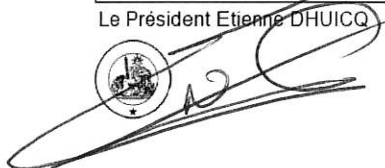
051-245100888-20260413-20260413DEL3354-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte Marne et Surmelin,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant titulaire et 1 suppléant au Syndicat mixte Marne et Surmelin,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

- Représentant titulaire : M. Patrick BRIOUX
- Représentant suppléant : Mme Stéphanie BORDET

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

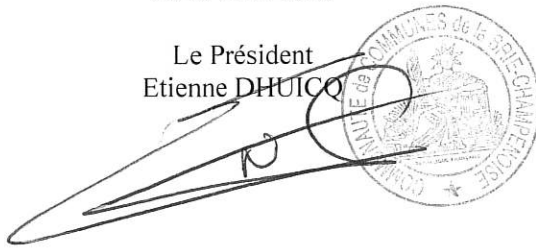
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants, représentants de la CCBC au Syndicat mixte Marne et Surmelin :

- Représentant titulaire : M. Patrick BRIOUX
- Représentant suppléant : Mme Stéphanie BORDET

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC à
l'agence Marne Développement

N°3355

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3355-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 13/04/2026

Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de l'Agence Marne Développement,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant titulaire et 1 suppléant à l'Agence de développement économique de la Marne,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

- Représentant titulaire : M. Philippe MARCY
- Représentant suppléant : Mme Colette PASQUET

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES A VOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants, représentants de la CCBC à l'Agence Marne Développement,

- Représentant titulaire : M. Philippe MARCY
- Représentant suppléant : Mme Colette PASQUET.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentant de la CCBC à
l'Association Initiative Marne
Champagne et Brie

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3356

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3356-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON, excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

Mme Monique MOREL, Présidente de l'association Initiative Marne Champagne et Brie, ne prend pas part au vote.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association Initiative Marne Champagne et Brie,

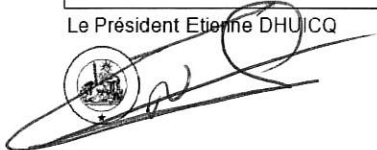
CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant à l'association Initiative Marne Champagne et Brie

CONSIDERANT que M. Philippe MARCY est candidat,

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,


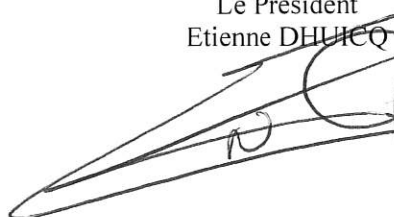
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,



NOMME M. Philippe MARCY en tant que représentant de la CCBC à l'association Initiative Marne Champagne et Brie.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	40

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentant de la CCBC à la
Mission Locale

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

N°3357

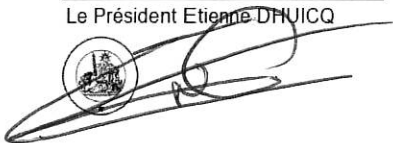
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3357-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de la Mission Locale des Pays d'Epervay et de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant à la Mission Locale,

CONSIDERANT que Mme Colette PASQUET est candidate,

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

NOMME Mme Colette PASQUET représentante de la CCBC à la Mission Locale des Pays d'Epernay et de Brie et Champagne

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentant de la CCBC au
CNAS

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
N°33758
051-245100888-20260413-20260413DEL3358-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026
Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé, M. René-Paul SAVARY excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la CCBC adhère au Comité National de l'Action Sociale (CNAS) pour répondre à son obligation d'action sociale pour ses agents, règlementées par les lois des 2 et 19 février 2007,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant de la Collectivité au CNAS,

CONSIDERANT que M. Etienne DHUICQ est candidat,

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME M. Etienne DHUICQ représentant de la CCBC au CNAS.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026
Le Président
Etienne DHUICQ



(Handwritten signature of Etienne DHUICQ over the official seal)

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
13 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Approbation du règlement
budgétaire et financier

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3359

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20260413-20260413DEL3359-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026
Publication : 13/04/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé, M. René-Paul SAVARY excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.1612-30 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2875 en date du 21 décembre 2021, autorisant l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter de 2022, pour le budget général de la Communauté de communes de la Brie Champenoise, et le budget annexe zone industrielle de Mondant,

VU la délibération du 22 février 2022 approuvant la révision des modalités d'amortissement des biens et adoptant l'amortissement linéaire au prorata temporis pour toutes les catégories de biens,

VU le projet de règlement budgétaire et financier proposé au conseil communautaire,

CONSIDERANT que l'article L.1612-30 du CGCT susvisé dispose qu'un règlement budgétaire et financier doit être établi et approuvé par l'assemblée délibérante, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement.

CONSIDERANT que le règlement budgétaire et financier proposé au conseil communautaire formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent :

- du Code général des collectivités territoriales,
- de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001,
- du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- des instructions budgétaires et comptables applicables au budget général, et aux budgets annexes de la CCBC,

CONSIDERANT que le règlement budgétaire et financier définit également des règles internes de gestion propres à la collectivité dans le respect des textes ci-dessus énoncés, et conformément à l'organisation des services de la collectivité,

CONSIDERANT que le règlement budgétaire et financier s'impose à la Direction générale des services, à la direction des finances, et à l'ensemble des services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes,

CONSIDERANT que le règlement budgétaire et financier vise également à rendre le budget et la comptabilité, accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée,

APRES AVOIR DELIBERE,


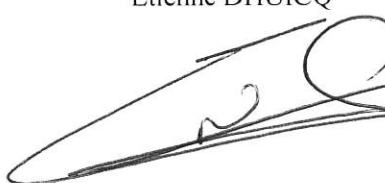
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

PRECISE que le règlement budgétaire et financier s'impose à tous les élus et agents de la collectivité intervenant dans les processus de décisions financières, et/ou dans la gestion des crédits budgétaires.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2026

Date de publication
15 avril 2026

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentant de la CCBC au Service Infos Seniors Marne Pays de Brie et Champagne

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, M. Jean-Christophe LAURIN, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, M. Guillaume PICARD, Mme Stéphanie BORDET, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme PAYET-VIGNOT, Mme Ludivine RIVARD, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Joël COURTEAUX, Mme Céline DAUTEUIL, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3360
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
051-245100888-20260420-20260420DEL3360-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/04/2026
Publication : 20/04/2026
Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : M. Pascal POISSON excusé, M. René-Paul SAVARY excusé.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Service Infos Seniors Marne Pays de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant de la CCBC au Service Infos Seniors Marne Pays de Brie et Champagne (ancien CLIC),

CONSIDERANT que M. Philippe CHEVRIOT est candidat,

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME M. Philippe CHEVRIOT représentant de la CCBC au Service Infos Seniors Marne Pays de Brie et Champagne.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2026
Le Président
Etienne DHUICQ



